



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA MODIFICATION DES ARRETS DE BUS ROUTE DE GUIDON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 13 septembre

L'an deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel VERPLAETSE, maire.

Etaient présents : Michel VERPLAETSE, Maire,
Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Adjoint au Maire,
Aurore BOUCHENEZ, Ludovic CASTAGNONI, Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :
Christian VAN WETTEREN donne pouvoir à Hervé RENAULT
Virginie RENAULT

M Didier HIMPE, est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de la mise en conformité des arrêts de Bus « route de guidon ». Deux sociétés ont été contactées afin d'en établir un devis.

Monsieur le Maire fait la lecture détaillée des devis :

Oise TERRASSEMENT	Montant H.T = 11 210 €	Montant TTC = 13 452 €
VKB	Montant H.T = 11 215 €	Montant TTC = 13 458 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de choisir l'entreprise Oise Terrassement pour un montant de 11 210€ H.T pour la réalisation des travaux de mise en conformité des arrêts de Bus « route de guidon » et **AUTORISE** le Maire à signer le devis et l'ensemble des documents s'y rapportant à ces travaux.

Fait à ROBERVAL
Le 20 septembre 2022
Michel VERPLAETSE
Maire

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Affiché le :
Mis en ligne le :
Le Maire